



Géocarrefour

Actualités de la revue

Denis Eckert, Eric Verdeil et Christian Montès

Reconstruire la liste AERES des revues en Sciences Humaines et Sociales

Avertissement

Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.

Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.

Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.



Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le CLEO, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique

Denis Eckert, Eric Verdeil et Christian Montès, « Reconstruire la liste AERES des revues en Sciences Humaines et Sociales », *Géocarrefour* [En ligne], Actualités de la revue, mis en ligne le 12 mars 2009. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index7007.html>

DOI : en cours d'attribution

Éditeur : Association des amis de la Revue de Géographie de Lyon

<http://geocarrefour.revues.org>

<http://www.revues.org>

Document accessible en ligne à l'adresse suivante : <http://geocarrefour.revues.org/index7007.html>

Document généré automatiquement le 02 octobre 2009. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.

© Géocarrefour

Denis Eckert, Eric Verdeil et Christian Montès

Reconstruire la liste AERES des revues en Sciences Humaines et Sociales

A) Exposé des motifs

- 1 L'évaluation des laboratoires par l'AERES, et celle des enseignants-chercheurs et chercheurs par le CNU ou le Comité National du CNRS ont récemment ramené la question de l'évaluation des revues sous les feux des projecteurs en France. La demande de classement est pressante ; mais, au niveau international, de nombreuses voix mettent en garde contre les dérives associées aux classements des revues, instruments d'une tutelle bureaucratique sur la recherche.
- 2 Le classement publié par l'AERES en juillet 2008 a suscité l'indignation de la communauté scientifique en raison de son arbitraire et de son manque de rigueur, ainsi que de l'opacité entourant les procédures de sélection et l'identité des auteurs de ce classement. Au même moment, le classement européen ERIH s'attirait également de nombreuses critiques.
- 3 Les revues constituent un espace de production et de discussion scientifique en plein essor et, semble-t-il, appelé à jouer un rôle croissant dans nos disciplines. Ce renouvellement, qui résulte pour une bonne part de l'avènement et du développement de la publication électronique, rend utile la constitution d'un répertoire de référence par l'AERES, permettant d'identifier de manière aisée (mais non exclusive) les travaux scientifiques qui ont fait l'objet d'un processus d'examen collégial par des pairs. Ce répertoire des revues doit à notre sens être ouvert, régulièrement actualisable, ne pas comporter de classement autre qu'alphabétique. Devraient y être associées des informations sur le projet éditorial et les modes de fonctionnement de chaque revue.
- 4 Nous adhérons à l'idée qu'il n'est d'évaluation des travaux de recherche qui ne passe par la lecture et la discussion collégiale des productions et des écrits des chercheurs. La notation des supports de publication n'est d'aucune utilité pour évaluer les travaux. De surcroît, en SHS, la publication des recherches sur d'autres supports que les revues, tels que les livres, constitue une modalité légitime, ayant son utilité propre, et pleinement complémentaire de ces dernières. Elle rend d'autant plus illusoire la tentation d'évaluer l'activité de recherche des individus et des unités de recherche via un classement des revues.

B) Reconstruire de la liste des revues SHS de l'AERES : propositions

1. Quels objectifs et quelles limites pour un répertoire des revues en Sciences Humaines et Sociales ?

- Les signataires de cette motion considèrent comme utile l'établissement d'un répertoire des revues scientifiques, afin de concourir à l'identification des supports de publication ayant des pratiques d'évaluation collégiale des manuscrits par les pairs.
- Cette liste **ne peut être hiérarchisée** et doit être présentée par ordre purement alphabétique.
- Ce répertoire ne doit pas être considéré comme une liste exclusive des supports de publication légitimes pour les chercheurs : il est indispensable que l'évaluation prenne en compte la variété des supports d'expression de la recherche.
- La question de l'inscription de revues étrangères dans un tel répertoire (et notamment de revues non francophones) pose d'importants problèmes de méthode. Elle doit faire l'objet d'un débat contradictoire au sein de la communauté scientifique dans chaque domaine. **La liste présente des revues étrangères doit être, en attendant ce débat, retirée par l'AERES.**

2. Quelles modalités de travail des comités ad hoc ?

- La composition du comité appelé à établir le répertoire dans chaque domaine doit être rendue publique et chaque membre doit indiquer la liste des revues auxquelles il collabore (directeur-e, membre du comité scientifique, du comité de rédaction, du comité de lecture...).
- Le comité devra comprendre des membres des instances d'évaluation des chercheurs et enseignants chercheurs, nommés par ces instances.
- Le comité vote sur une liste, et les résultats du vote sont publiés (vote sur l'ensemble de la liste, et non pas sur l'inscription de chaque revue).
- Le comité publiera des critères d'inscription des revues sur ce répertoire. Ces critères constitueront des recommandations en vue des révisions ultérieures de la liste. Parmi ces critères, on pense à l'existence d'un comité de lecture et d'une procédure d'évaluation collégiale explicite d'articles de première main, ainsi qu'à l'existence d'un projet scientifique et éditorial de la revue.
- Chaque revue peut nommément faire acte de candidature en envoyant un texte programmatique et quelques éléments sur sa politique éditoriale. Cette inscription peut être demandée à tout moment, en fonction d'un calendrier régulier d'actualisation.

3. Quelles informations pertinentes associer au répertoire?

- Toute revue inscrite sera identifiée clairement sur le site de l'AERES par son ISSN.
- On pourra consulter, pour chaque revue, des informations permettant de comprendre son projet éditorial (texte programmatique) et des éléments factuels de fonctionnement (notamment la périodicité).

5 Si vous soutenez ce texte, vous pouvez faire part de votre position au président de la section 39, Olivier Coutard : coutard@latts.enpc.fr. Vous pouvez également nous signaler votre soutien en écrivant à : eckert@univ-tlse2.fr

Pour citer cet article

Référence électronique

Denis Eckert, Eric Verdeil et Christian Montès, « Reconstruire la liste AERES des revues en Sciences Humaines et Sociales », *Géocarrefour* [En ligne], Actualités de la revue, mis en ligne le 12 mars 2009. URL : <http://geocarrefour.revues.org/index7007.html>

À propos des auteurs

Denis Eckert

Directeur de *Mappemonde*

Eric Verdeil

Directeur-adjoint de *Géocarrefour*

Christian Montès

Directeur de *Géocarrefour*

Droits d'auteur

© Géocarrefour

Licence portant sur le document : © Géocarrefour

ndlr : Texte publié le 10 mars 2009